

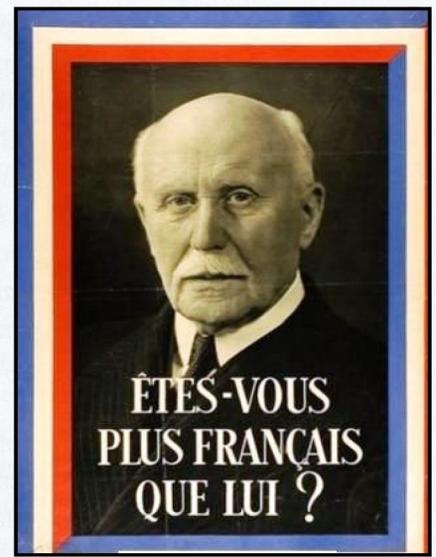
que chacun espérait de courte durée. Le régime de Vichy avait pris toutes dispositions pour écarter juifs et francs-maçons des fonctions et emplois publics, des comités annexes, tels que les bureaux de bienfaisance, sur la base de déclarations de chacun, élus et employés communaux. Il n'y a pas eu de révocation à Domont, alors qu'à Montmorency, le maire, M. Perquel, avait dû partir étant juif, plusieurs autres élus démissionnant en signe de solidarité. Aucun franc-maçon déclaré non plus à Domont : un seul, Jules Rouzée, affirmait avoir été membre de la Grande Loge de France et l'avoir quittée "vu mon âge" depuis 1918. Agé de 82 ans en 1940, il faisait encore partie du bureau de bienfaisance.

Deux formules étaient proposées aux responsables publics, l'une pour ceux qui n'avaient jamais été engagés dans une société dite secrète, l'autre pour les anciens francs-maçons qui avaient renoncé à leur appartenance et s'engageaient à ne plus avoir aucun contact. C'est cette dernière formule que Henri Destreil utilisa, déclarant, en novembre 1940 *"avoir rompu toute attache avec les organisations définies à l'article 1 de la loi du 13 août 1940 portant interdiction des sociétés secrètes"*. Son ami Pierre Arousseau, plus impliqué que lui, avait déjà quitté Domont et ne venait plus au Conseil municipal, dans l'intention de ne pas poursuivre son mandat. Il n'avait donc pas rempli le formulaire.

### **Vichy choisit les maires**

Le gouvernement du Maréchal Pétain avait les pleins pouvoirs : aucune loi ne fut votée par une assemblée élue, aucune élection n'eut lieu entre 1940 et 1945. Vichy voulait renouveler les conseils municipaux. Première raison : les maires en poste en 1940 étaient en général là depuis les élections municipales générales de 1935, sauf ceux qui avaient fait l'objet d'une révocation. Ensuite, et surtout, il lui fallait avoir des hommes acceptant des responsabilités sous la férule de Vichy et sous un régime d'occupation. Mission encore plus délicate et prenante qu'avant guerre. Une vingtaine de personnes volontaires pour chacune des 36.000 communes,

pas facile à trouver. *"Il est difficile de trouver des hommes capables de remplir les fonctions délicates d'édiles"* se plaint le préfet dans son rapport mensuel au gouvernement, même en cherchant parmi les partisans avérés du maréchal Pétain. Il faut souvent reprendre les sortants qui acceptaient le fardeau. En vertu de la loi du 16 novembre 1940, promue par le gouvernement Pétain, en Seine-et-Oise, sur 99 communes de 2.000 à 10.000 habitants, 53 maires furent maintenus et 46 nouveaux nommés. Les nominations, délicates, se feront sans vague, semble-t-il : *"Les changements effectués dans les municipalités n'ont provoqué aucune réaction dans les services municipaux, en dehors des protestations d'élus ou de candidats."*



### **Qui nommer maire à Domont ?**

Parmi les rapports qui guideront les choix du Préfet, Domont est ainsi décrit : *"Destreil, SFIO, situation confuse, fait preuve de sectarisme. Peuvent le remplacer : Berger, président de l'UNC, Delaunay Ernest, conseiller municipal. Le secrétaire de mairie est à surveiller."* Cette note, sur papier sans en-tête, n'est pas signée.

Mais Henri Destreil sera maintenu dans sa fonction pendant toute la guerre. A noter qu'Ernest Delaunay, cité par la note ci-dessus, restera conseiller municipal, chargé par le maire de contrôler le ravitaillement et la distribution des tickets de rationnement de textiles et chaussures. Adrien Berger reste président du Secours National ; Paul Guillemain, le secré-